

## Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

## **RECTIFICATIF PV du 14 Avril 2022**

## Réunion du 14 Avril 2022 Lyon

Président : Yves BEGON.

<u>Vice-présidents</u>: Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT.

Membres présents : Christian MARCE, Gilles URBINATI, Jean-Luc ZULIANI.

Assiste: Jessica KAROUBI (secrétaire administrative).

Membre excusé : Franck AGACI.

## ETAT DES CLUBS FUTSAL EN INFRACTION au statut Fédéral et au statut aggravé de la Ligue

Pour la saison 2021-2022 (à la date du 31 mars 2022)

Suite à l'absence de classification arbitre « spécifique FUTSAL » à l'enregistrement des licences et après vérification, il s'avère que les clubs ci-dessous ayant le quota d'arbitre exigé au statut aggravé de la LAuRAFoot sont considérés **comme étant en règle au 31 mars 2022**.

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations du club	Arbitres manquants	Année d'infraction	Amende
R1	CLERMONT L'OUVERTURE	554468	2 Spécifiques FUTSAL	<del>2 Spé</del>	<del>1ère</del>	<del>100 €</del>
R2	PLCQ FUTSAL CLUB	563672	1 Spécifique FUTSAL	<del>1 Spé</del>	<del>1ère</del>	<del>50 €</del>
R2	FUTSAL CLUB DU FOREZ	582615	1 Spécifique FUTSAL	<del>1 Spé</del>	<del>1ère</del>	<del>50 €</del>
R3I	F.C. ST ETIENNE	521798	2 S + 1 Spé FUTSAL	1 Spé FUTSAL	<del>1ère</del>	<del>50 €</del>

Le Président, Yves BEGON Les vice-Présidents, Christian PERRISSIN et Louis CLEMENT